

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 07 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept Juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune du Val d'Hazey, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie – salle du conseil, quartier d'Aubevoye, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe COLLAS, Maire, et en présence de :

Messieurs BLONDEL, DARTOIS, DODELER, FERLONI, GRILLAT, JARRY, LEBOUGAULT, LEGENDRE, LEJEUNE, SAINTIER, THOREL,

Mesdames BENOIT, BITJOKA DANIEL, EL OUNI, HERSANT, ISSARTELLE, JORAND, LEQUETTE, MONOT, PAIN, PAPI, PERRETO, PINSON, ROUSSEL.

Absents excusés :

Mesdames CARDON, DIAGNE, PLANTAIN,
Messieurs ADELIN, BLANQUET, HIBLOT, LEVAIGNEUR.

Absents :

Néant

Absents ayant donné pouvoir :

Madame CARDON donne pouvoir à Madame BENOIT,
Madame DIAGNE donne pouvoir à Monsieur COLLAS,
Madame PLANTAIN donne pouvoir à Madame LEQUETTE,
Monsieur ADELIN donne pouvoir à Monsieur JARRY,
Monsieur BLANQUET donne pouvoir à Monsieur GRILLAT,
Monsieur HIBLOT donne pouvoir à Monsieur LEJEUNE,
Monsieur LEVAIGNEUR donne pouvoir à Madame MONOT.

Secrétaire de séance :

Madame MONOT

Date de la convocation :

30 juin 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	33
Présents	26
Pouvoirs	7
Votants	33

08-07-07-26 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL POUR LA MOE ET LES TRAVAUX SUR LES SENTIERS COMMUNAUX



Pour rappel, la Commune prévoit dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » le choix d'un maître d'œuvre et la réalisation de travaux sur les sentiers du Val d'Hazey. Ce travail sera réalisé dans le prolongement de la réalisation des études d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage réalisées par les bureaux d'études « Atelier lignes » et les « cocottes urbaines » en 2025. Le projet vise à structurer un véritable réseau de sentiers, pensé comme une infrastructure territoriale à part entière, au service des mobilités douces, du sport-santé, du tourisme de proximité et du cadre de vie des habitants.

Ce projet s'articule également avec les démarches et projets existants à l'échelle communale et intercommunale (valorisation patrimoniale, itinéraires de randonnée, Seine à Vélo, mise en tourisme du château de Gaillon), afin de garantir une cohérence globale.

Pour la mise en œuvre de ce projet, la Commune a l'opportunité de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour un montant de 38 500€.

Le plan de financement prévisionnel pour la réalisation de ce projet est le suivant :

POSTES DE DEPENSES	TOTAL HT	POSTES DE RECETTES	MONTANT	%
1 - Etudes		BANQUE DES TERRITOIRES	- €	0,00%
<i>Prestations intellectuelles</i>				
MOE	20 000 €	Département de l'Eure	22 500 €	15,00%
CTC - CSPPS				
Sous-Total	20 000 €	Région Normandie	22 500 €	15,00%
2 - Travaux				
Travaux	130 000 €	Etat	38 500 €	25,67%
Sous-Total	130 000 €			
4 - Autres dépenses		LEADER	20 000 €	13,33%
Publication MP / Réseaux				
Aléas		COMMUNE DU VAL D'HAZEY	30 000 €	20,00%
Révision des prix de marché		Fonds de concours Agglo	16 500 €	11,00%
Sous-Total	- €			
TOTAL GENERAL	150 000 €	TOTAL	150 000 €	100,00%

La présente délibération a pour objectif de valider le principe du projet avec le choix d'un maître d'œuvre et la réalisation de travaux sur les sentiers du Val d'Hazey et de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DSIL pour un montant de 38 500€ et enfin de valider le plan de financement proposé ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le programme de la Commune dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain »,

Considérant l'opportunité pour la Commune de solliciter les financements de l'Etat au titre de la DSIL,



À l'unanimité

ADOpte le projet de choix d'un MOE et la réalisation de travaux sur les sentiers du Val d'Hazey dans le prolongement de la réalisation des études d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage réalisées par les bureaux d'études « Atelier lignes » et les « cocottes urbaines »,

AUTORISE le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat une subvention au titre de la DSIL concernant ce projet pour un montant de 38.500€ afin de contribuer au financement à hauteur de 25,67% du projet,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de ce projet tel que présenté ci-dessous :

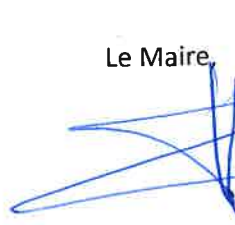
POSTES DE DEPENSES	TOTAL HT	POSTES DE RECETTES	MONTANT	%
1 - Etudes		BANQUE DES TERRITOIRES	- €	0,00%
<i>Prestations intellectuelles</i>				
MOE	20 000 €	Département de l'Eure	22 500 €	15,00%
CTC - CSPS				
Sous-Total	20 000 €	Région Normandie	22 500 €	15,00%
2 - Travaux				
Travaux	130 000 €	Etat	38 500 €	25,67%
Sous-Total	130 000 €			
4 - Autres dépenses		LEADER	20 000 €	13,33%
Publication MP / Réseaux				
Aléas		COMMUNE DU VAL D'HAZEY	30 000 €	20,00%
Révision des prix de marché		Fonds de concours Agglo	16 500 €	11,00%
Sous-Total	- €			
TOTAL GENERAL	150 000 €	TOTAL	150 000 €	100,00%

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le 1er adjoint à signer tout document ou convention relative à cette opération et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Fait à Le Val d'Hazey, le 07 Juillet 2026

✓ Certifie le caractère exécutoire de cet acte
✓ Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de l'obtention du caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire,



Philippe COLLAS

